



## TRIBUNAL INTERNATIONAL DES ÉVICTIONS

(Milan, Italie, 9-10 octobre 2014)

### Informations générales

1. Pays Cameroun
2. Ville Maroua (Extrême Nord Cameroun)
3. Localité / quartier Djaringo
4. Communauté ou noyau familial menacé d'expulsion Moudang, toupouri...

### Description du cas d'expulsion forcée

5. État de l'expulsion forcée 1 (a déjà eu lieu)
6. Historique et antécédents du cas Les populations y installées étaient victimes des inondations répétées et ne possédaient pas de titres fonciers
7. Estimation du nombre de personnes affectées (en chiffres). Proportion du nombre de femmes et enfants parmi elles? 26 familles, en moyenne 72 enfants et 40 femmes.
8. Quelles sont les raisons motivant l'expulsion, officielles et officieuses? Officiellement, il était question de faire la propreté dans la ville et retourner à la commune ses lots de terre. Officieusement, l'on était informé du fait que les occupants n'avaient pas de titre foncier, et à tout moment l'autorité en place pouvait faire pression sur eux et les déguerpir de là.
9. Principaux faits survenus en lien avec l'expulsion (dates et heure) Les inondations avaient causé l'écroulement de plusieurs maisons
10. Quels sont les dommages subis? Les familles ont perdu leur logement, plusieurs se sont retrouvées sans abris, socialement et économiquement en déperdition.
11. En quoi les femmes et les enfants sont-ils particulièrement affectés par l'expulsion? Les familles se sont séparées, certaines femmes ont quitté leur foyer à cause de la fragilité économique de leur époux et de l'impossibilité de leur trouver un nouveau cadre familial. Certains enfants ont été séparés de l'un des parents et sont restés non scolarisés.
12. Quelles sont les autorités planifiant et/ou procédant à l'expulsion? La communauté urbaine de Maroua, accompagnée de la police

### Mesures prises et suivi

13. Les personnes expulsées ou menacées d'expulsion sont-elles soutenues par des organisations locales, nationales, internationales? no (non)
14. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour empêcher l'expulsion? Aucune mesure particulière n'a été prise à cet effet pour empêcher l'expulsion.

15. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour réduire ses effets? déplacement temporaire sur un autre site;

16. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour obtenir des réparations? Certaines familles expulsées ayant constaté que leur terre était revendue à des particuliers après leur déguerpissement, se sont rendu auprès des autorités locales et même traditionnelles pour dénoncer cette situation. Quelque temps après, 14 familles ont vu leur terre leur être remis à l'exemple de Monsieur GAGASSA Napoléon. Mais environ 15 familles jusqu'ici n'ont toujours pas été restaurées dans leur droit et semble perdre définitivement leurs maisons et terre.

17. Les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et les organisations qui les soutiennent ont-elles eu la possibilité de proposer des alternatives à l'expulsion? extra (oui: lesquelles?)

Le recasement ou la restitution de leur terre étant donné que ce lieu ne connaît plus d'inondation et que certains de leur lot ont été revendu aux particuliers.

18. Quelles alternatives ou solutions possibles ont-été proposées par les autorités locales ou nationales aux communautés/personnes concernées? aucune alternative

19. Quelles sont les stratégies et mesures déjà mises en place ou prévues pour faire face à la situation et/ou se prémunir d'expulsions ultérieures? Des organisations de la société civile envisagent des actions telles que : • La mise sur pied d'un observatoire du droit au logement ; • La conduite des campagnes de plaidoyer et de lobby contre les déguerpissements

20. Pouvez-vous préciser de quoi il s'agit et quand cela aura lieu: jour, mois, année? L'observatoire doté d'un mécanisme d'alerte et d'une chaîne de contact pour réagir rapidement en cas de déguerpissement sera mis en place dès janvier 2015. Les campagnes de plaidoyer notamment la campagne « zéro expulsion » se feront à l'occasion de la journée mondiale de l'habitat le 06 octobre 2014 et de la triennale des habitants de Novembre 2014.

## **Personne entrant les informations**

21. Nom et prénom THIPAVI Séraphine

22. Position Enquêteur

23. Organisation Volontaire RNHC

24. Adresse 5268

25. Pays Cameroun

26. Téléphone 23777 29 54 68

27. E-mail rnhcrnhc@yahoo.fr

28. Site internet [www.habitatcameroun.org](http://www.habitatcameroun.org)

29. Langue de référence Français

30. Personne de contact (si différent) TAGABTAI (23799 96 61 14)

## **Documents (télécharger)**

31. Vidéos Nessun file multimediale disponibile.

32. Photos Nessun file multimediale disponibile.

33. Fichiers Nessun file multimediale disponibile.

### **Conditions de publication**

34. Acceptez-vous que ces informations soient rendu publiques? si (oui)

35. Accepteriez-vous de témoigner publiquement lors de la quatrième session du Tribunal International des Évictions (Milan, Italie, 9-10 octobre 2014)? si (oui)